



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 13.8. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public la société **PROXIMUS Luxembourg s.a.** a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Leudelage, rue du Chemin de Fer, au lieu-dit « Roudebësch ».

Bertrange, le 8 octobre 2021


Commune de BERTRANGE


Frank COLABIANCHI
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Leudelage, rue du Chemin de Fer, au lieu-dit « Roudebësch », a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 8 octobre 2021.

Bertrange, le 8 octobre 2021


Commune de BERTRANGE


Frank COLABIANCHI
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire